

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence :

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidences :

M^{me} Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres :

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Julie Brisebois
Village de Senneville

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies- Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier-
Hochelega-Maisonneuve

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M. Peter McQueen
Arrondissement de Côte-des-
Neiges – Notre-Dame-de-Grâce

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

Le 21 mars 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE237231089

Accorder un contrat à Loiselle inc. , pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (CSEM, Bell, Énergir) dans la rue Saint-Antoine et Saint-Jacques - Arrondissement du Sud -Ouest. Dépense totale de 47 573 773,54 \$ (contrat: 36 774 000,00\$ + contingences: 5 516 100,00 \$ + incidences: 5 283 673,54 \$), taxes incluses. Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 480 572,04 \$, taxes incluses (Contrat entente: 417 888,73\$ + contingences: 62 683,31 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser la conclusion d'un contrat gré à gré d'une valeur de 203 403,65 \$, taxes incluses avec Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures. Appel d'offres public 472110 – 5 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE237231089

Accorder un contrat à Loiselle inc. , pour des travaux d'égout, de conduite d'eau principale et secondaire (reconstruction et réhabilitation), de voirie, d'éclairage, de feux de circulation et d'utilité publique (CSEM, Bell, Énergir) dans la rue Saint-Antoine et Saint-Jacques - Arrondissement du Sud -Ouest. Dépense totale de 47 573 773,54 \$ (contrat: 36 774 000,00\$ + contingences: 5 516 100,00 \$ + incidences: 5 283 673,54 \$), taxes incluses. Autoriser un budget de revenus équivalent aux dépenses de 480 572,04 \$, taxes incluses (Contrat entente: 417 888,73\$ + contingences: 62 683,31 \$), pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser la conclusion d'un contrat gré à gré d'une valeur de 203 403,65 \$, taxes incluses avec Énergir, fournisseur unique, pour le déplacement de leurs infrastructures. Appel d'offres public 472110 – 5 soumissionnaires.

À sa séance du 28 février 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 20 M\$.*

Le 6 mars 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier ont d'abord rappelé les deux principaux objectifs ciblés par l'aménagement de l'axe cyclable sur les rues Saint-Antoine et Saint-Jacques, soit d'améliorer la sécurité pour l'ensemble des usagers et des usagères de la route et d'offrir un réseau cyclable s'adressant aux personnes intéressées de se déplacer à vélo, mais qui n'en ont pas encore pris l'habitude et de contribuer à l'objectif de la Ville de Montréal d'être carbone-neutre d'ici 2050. Le contrat comprend notamment des travaux de reconstruction d'égout et de conduite d'eau, la reconstruction des trottoirs et de la chaussée avec une nouvelle géométrie, la reconstruction et la mise aux normes des lampadaires, etc.

L'appel d'offres a été publié du 27 novembre 2023 au 30 janvier 2024. Durant cette période, dix addendas ont été émis, dont l'un pour modifier le mode de système de pondération. Il y a également eu plusieurs modifications au cahier des charges ainsi qu'un report de la date d'ouverture des soumissions. Il y a eu 25 preneurs du cahier des charges dont cinq seulement ont déposé une soumission. Il faut savoir qu'il s'agissait d'un appel d'offres à deux enveloppes et que la firme Loïselle inc. a obtenu le meilleur pointage final avec un prix qui présente un écart de (-2,4 %) avec l'estimation. Les responsables ont tenu à préciser que le délai de réalisation proposé par Loïselle inc. était d'une soixantaine de jours plus rapide que les autres soumissionnaires. Devant ces résultats, le Service a conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec l'adjudicataire.

Durant la période de questions qui a suivi, la Commission a demandé des précisions sur la durée des travaux. Durant la présentation, les responsables ont indiqué que la vitesse de réalisation des travaux avait joué en faveur de l'adjudicataire, qui peut terminer le contrat deux mois plus tôt, quelle est donc la durée totale? Le projet doit s'échelonner sur environ deux ans et demi et le gain de deux mois devrait permettre de profiter de cette infrastructure pour la période estivale de 2026, ce qui n'aurait pas été le cas avec les autres soumissionnaires. D'autre part, les membres étaient intéressés de savoir si c'était le REV qui était à l'origine du chantier ou si la Ville profitait des travaux pour faire aménager le REV? Les responsables ont expliqué qu'il était d'abord question d'aménager une voie cyclable transitoire. Toutefois, l'état des infrastructures, dont plusieurs étaient en fin de vie utiles, a mené à la décision d'aménager dès à présent le REV permanent.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines du Service des infrastructures du réseau routier pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 20 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE237231089 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.